

RGPD - Circulaire 2026

Châlons-en-Champagne, le 13 octobre 2026

Le Président du Centre de Gestion
à
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Etablissements Publics territoriaux

Renouvellement mission RGPD

Référence :

Délibération n° 2026-39 du Conseil d'Administration du 24 septembre 2026 du Centre de Gestion de la Marne avec effet au 1er janvier 2027.

À l'attention des collectivités et établissements du département

Dans un contexte où la protection des données personnelles est devenue un enjeu majeur pour les collectivités et établissements publics, le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** impose des obligations strictes pour garantir les droits des citoyens et sécuriser les traitements de données.

Qu'est-ce que le RGPD ?

Le RGPD est un règlement européen qui encadre le traitement des données personnelles. Il s'applique à toute organisation, publique ou privée, qui traite des données de résidents de l'Union européenne.

Parmi ses principales exigences figure **l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO)**. Ce dernier peut être **interne, externe ou mutualisé**, selon les besoins et les ressources de chaque structure.

Le DPO a pour mission de veiller au respect des règles de protection des données, d'informer et de conseiller les responsables de traitement, et de servir de point de contact avec les autorités de contrôle.

Renouvellement de la mission RGPD par le CDG51

Le conseil d'administration du CDG51 a validé, en date du 24/09/2026, la reconduction de la mission RGPD proposé aux collectivités afin de continuer à vous accompagner dans la démarche de mise en conformité.

Pour les collectivités et établissements déjà conventionnés :

Les conventionnements actuels arrivent à échéance **à compter du 31 décembre 2026**.

Afin d'assurer la continuité de l'accompagnement, en matière de RGPD, nous vous invitons à procéder au **renouvellement de la convention** passée avec nos services.

D'ores et déjà, les collectivités et établissements souhaitant adhérer à la mission RGPD peuvent nous faire parvenir, de préférence par **e-mail**, une **lettre d'intention d'adhésion ou prévoir la délibération relative au renouvellement de votre adhésion pour 2027**, après l'avoir inscrite à l'ordre du jour de votre prochain conseil. Cela nous permettra de prendre en compte votre volonté d'adhérer et de vous accompagner au mieux.

Les **modèles** de lettre et de délibération sont disponibles directement sur notre site internet. Pour y accéder, cliquer [ici](#) ou suivez le chemin suivant :

Le CDG51 → Les plus du CDG → Règlementation Générale de la Protection des Données (RGPD).

Pour les nouvelles adhésions, il vous sera demandé à partir du **01/01/2027**, **pas avant**, de procéder à la déclaration du délégué à la protection des données sur le site de la CNIL en suivant la procédure [ici](#).

Le service RGPD se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous trouverez, ci-après, la grille des tarifs 2026 que vous propose le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Marne.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Elus, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Patrice VALENTIN

Signé électroniquement par : Le président
Date de signature : 15/10/2026
Qualité : Signature des flux PES par le président



GRILLE TARIFAIRE*

* Les tarifs sont votés chaque année.

RGPD – prestation de base		
Communes/CCAS/caisse des écoles/associations foncières, agricoles, viticoles dont la commune est membre de droit		
1 à 1 000 habitants	105 € par an	
1 001 à 3 500 habitants	420 € par an	
3 501 à 10 000 habitants	840 € par an	
plus de 10 001 habitants	2 625 € par an	
Communautés de communes ou d'agglomération et établissements publics intercommunaux ou départementaux		
1 à 10 000 habitants	840 € par an	
10 001 à 25 000 habitants	2 625 € par an	
plus de 25 000 habitants	3 000 € par an	
Syndicats de communes, syndicats intercommunaux et départementaux, PETR		
1 à 50 membres adhérents	105 €	
51 à 100 membres adhérents	420 €	
A partir de 101 membres adhérents	840 €	
RGPD - Prestations individualisées	260 €/jour	